



## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 -SESSION 1-

**Etablissement : FASIMH**  
**Filière : Infirmier Anesthésie de Réanimation**  
**Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de La Faculté de **Infirmier Anesthésie de Réanimation** Abulcasis qui auront lieu du **10 au 28 Janvier 2022** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone FASIMH
- Emplacement : 35

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ASSAL Chaimae
- N° d'inscription : INS-FASIMH00013537/2021
- CIN/Passeport : AM2410

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module                                | Date Examen | Heure début |
|-------|---------------------------------------|-------------|-------------|
| 1     | Introduction Aux Sciences Infirmières | 13/01/2022  | 08h30       |
| 2     | Sciences Fondamentales II             | 15/01/2022  | 08h30       |
| 3     | Sciences Fondamentales I              | 18/01/2022  | 08h30       |
| 4     | Développement Humain et NTIC-I        | 20/01/2022  | 08h30       |
| 5     | Soins Infirmiers de Base              | 22/01/2022  | 08h30       |
| 6     | Sémiologie                            | 25/01/2022  | 08h30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examen est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examen.

Service Evaluations et Examens